

REPUBLIQUE FRANCAISE

22 DEC. 2017
Bureau du Courrier N°3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENÇA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 60 -2017

Nombre de Conseillers : 10

Séance du 13 DÉCEMBRE 2017

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept le mercredi treize décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard

Absents excusés : M. POUILLARD Pierre donne pouvoir à Mme STEFANI Noëlle.
Mme TRUCH Céline donne pouvoir à M. MARTIN Roger

Absent non excusé : M. FAURE Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme BLANC Danielle

Objet : Demande de subvention (Etat) travaux urgents liés à un manque d'eau

Le Maire rappelle le problème de sécheresse qui a sévi sur la commune entraînant une diminution des réserves d'eau potable. Pour maintenir le niveau permettant à fournir de l'eau aux habitants de la commune, la collectivité a été contraint de demander de l'eau aux communes voisines par transport en camion-citerne.

Suite à une concertation avec les communes de Barillonnette et Vitrolles, des travaux de connexion avec le réseau d'eau de Barillonnette via le Haut Vitrolles pourraient être envisagés en urgence. Le Maire demande l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour réaliser ces travaux. Il propose aussi une demande de dérogation pour commencer les travaux au plus tôt vu l'urgence.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant travaux HT	35 044
Subvention Etat	17 522
Autofinancement	17 522
TVA	7 008.80
Montant TTC	42 052.80

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire
- **Accepte** le plan de financement
- **Demande** une dérogation pour commencer les travaux.

Le Maire

Rémi COSTORIER

